



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/22600  
16 mai 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 16 MAI 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE  
SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué relatif à la demande d'admission de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies :

"Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-Grenadines appuie la demande de la République de Corée qui aspire à devenir membre de l'Organisation des Nations Unies au cours de l'année en cours, tel qu'indiqué dans son mémorandum en date du 5 avril 1991 (S/22455).

Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-Grenadines a la ferme conviction que l'admission de la République de Corée serait non seulement conforme au principe d'universalité, mais que cela contribuerait également à créer un environnement politique plus propice à une solution pacifique de la question coréenne."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kingsley C. A. LAYNE